



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° : 005 DC - 2024

Nomenclature : 7.5.2

Publication numérique le : 23.07.2024

DECISION DU MAIRE : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un skatepark à l'arrière de l'Espace Claude DUCERT

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-22 ;

- Considérant que la Commune de Labège va engager une opération de création d'un skatepark, et que celle-ci s'inscrit dans le projet plus global d'aménagements des extérieurs de l'Espace Claude DUCERT ;

- Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif « 5 000 équipements Génération 2024 » ;

- Vu la délibération 023D_2024 du 27 mars 2024 par laquelle le conseil municipal de Labège a autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un skatepark ;

- Considérant qu'il convient, à la demande des services instructeurs de l'Agence Nationale du Sport, de préciser certains points de la délibération 023D_2024 par une décision du Maire.

DÉCIDE

Article 1 -

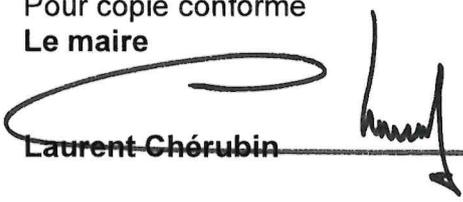
Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant la création d'un skatepark. Ce dernier s'inscrit dans le projet plus global d'aménagements des extérieurs de l'Espace Claude DUCERT.

Article 2 -

La demande de subvention porte seulement sur le montant prévisionnel des dépenses liées à la création du skatepark, soit 204 739,78€ HT. Pour information, le montant prévisionnel du projet global d'aménagements extérieurs de l'Espace Claude DUCERT, dont le skatepark fait partie, est de 775 570,50€ HT.

La subvention demandée est de 40 947€, soit 20 % du montant prévisionnel des dépenses liées à la création du skatepark.

Fait à Labège, le 23/07/2024
Pour copie conforme
Le maire


Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **005DC_2024**
Objet : **Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un skatepark à l'arrière de l'Espace Claude DUCERT**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-07-23 00:00:00+02
Nature de l'acte : Autres
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5.2 - Subventions d'investissement
Identifiant unique : 031-213102544-20240723-005DC_2024-AU
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20240723-005DC_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	996 o
Document principal (Autre document) Nom original : D_6310.pdf Nom métier : 99_AU-031-213102544-20240723-005DC_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	68.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juillet 2024 à 15h49min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juillet 2024 à 15h51min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juillet 2024 à 15h51min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juillet 2024 à 15h51min49s	Reçu par le MI le 2024-07-23

